

# PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 juin 2024- 20h00

**Président de séance :** Didier REVEAU, Maire

**Membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés :**

Mme Cécile KNITTEL-	Présente	
M Eric PAPILLON-	Présent	
Mme Sylvie SEQUEIRA	Présente	
M Laurent PHILIBERT	Présent	
Mme Christiane VAN RYSSEL	Présente	
M Gérard GUESNE-	Présent	
M Gaëtan THOMAS-		représenté par M. Didier REVEAU, muni d'un pouvoir
Mme Bénédicte MARCLAIS-		représentée par Mme Delphine LETESSIER, d'un pouvoir
Mme Françoise PELLODI-	Présente	
M Emmanuel BOIS-		représenté par M. Lionel COURTEMANCHE, muni d'un pouvoir
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN-	Présente	
M Nicolas CHABLE-		représenté par M. Laurent PHILIBERT, muni d'un pouvoir
Mme Catherine CHANTEPIE-		représentée par Mme Sylvie SEQUEIRA, muni d'un pouvoir
M Thierry BODIN-		représenté par Mme Cécile KNITTEL, muni d'un pouvoir
Mme Delphine LETESSIER-	Présente	
M Christophe BISI-	Présent	
Mme Marie-Hélène TROUILLOT-		représentée par Mme Françoise PELLODI, muni d'un pouvoir
M Emmanuel VIGNERON-		représenté par M. Éric PAPILLON, muni d'un pouvoir
Mme Marie DENONEILLE-		représentée par M. Emmanuel BOIS, muni d'un pouvoir
M Nicolas GUILLARD-		représenté par M. Gerard GUESNE, muni d'un pouvoir
Mme Audrey MAMONTEIL-		représentée par Mme C. VAN RYSSEL, muni d'un pouvoir
M Dominique MORANCÉ-	Présent	
Mme Olivia JAMAIN-	Présente	
M Lionel COURTEMANCHE-	Présent	
Mme Sophie DOLLON-	Présente	
M Franck POTAUFEUX-	Présent	
Mme Edith ALIX-	Présente	
M Carl GUILLEMIN-	Présent	

**Secrétaire de séance** : Madame Sandra TRASSART-ROQUAIN

**Quorum** : il est réuni (plus de 15 conseillers présents), la séance du conseil peut avoir lieu.

Nombres de conseillers : 29

Présents ou représentés : 18 + 11 procurations

Absents : 0

Monsieur REVEAU a ouvert la séance en présentant les décisions prises par délégation.

Il a ensuite demandé à l'assemblée si des oppositions existaient concernant le procès-verbal du 21 mai 2024.

Le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

Madame JAMAIN Olivia n'a pas pris part au vote du point 4 – 1 concernant une attribution de subvention au VSF Football étant membre du bureau exécutif de celui-ci.

### **Ordre du Jour** :

#### **AFFAIRES GENERALES**

- 1 – Information sur les délégations.
- 2 – Approbation du procès- verbal du 21 mai 2024.

#### **II. CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET URBANISME**

- 1– Signature d'une convention de groupement de commande Ville et CCAS dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la fourniture d'électricité.
- 2 - Consultation en vue de retenir une maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement des abords du centre aquatique.
- 3– Signature d'une convention d'occupation temporaire avec la société SNCF GARES & CONNEXIONS.

#### **III. CULTURE ET PATRIMOINE**

- 1– Consultation en vue de retenir une maîtrise d'œuvre dans le cadre de la mise en accessibilité de la porte de ville Saint Julien.

#### **IV. JEUNESSE ET SPORTS**

- 1 – Signature d'une convention avec le VSF FOOTBALL pour l'obtention d'une subvention 2<sup>e</sup> semestre 2024.
- 2 – Signature d'une convention avec le VSF NATATION pour l'obtention d'une subvention 2<sup>e</sup> semestre 2024.

#### **V. AFFAIRES SCOLAIRES**

- 1 – Vote des tarifs du restaurant scolaire.
- 2 – Vote des tarifs des garderies périscolaires.
- 3 – Signature d'une convention avec la ligue de l'enseignement.

## VI. AFFAIRES SOCIALES

- 1 – Présentation du bilan du restaurant scolaire pour l'année 2023.
- 2 – Signature d'une convention dans le cadre du projet d'accompagnement parental.

## VII. TRAVAUX

- 1 - Consultation en vue de retenir une maîtrise d'œuvre dans le cadre de la reconstruction d'un bâtiment aux services techniques.

## VIII. PERSONNEL

- 1 - Modification du tableau des effectifs.
- 2- Signature d'un contrat d'apprentissage en communication niveau Master I et II.
- 3- Activité accessoire Charlotte CARRÉ, BNSSA.
- 4 -Signature d'un contrat service volontaire Européen.
- 5- Validation des modalités du temps partiel.
- 6- Validation des modalités de la procédure du télétravail.

## IX. FINANCES

- 1 – Signature d'une convention avec le Pays du Perche Fertois et fixation des tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les produits touristiques.
- 2 – Décision modificative N°1 du budget ville.

## IX. QUESTIONS DIVERSES

### **Délibérations adoptées :**

- Signature d'une convention de groupement de commande Ville et CCAS dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la fourniture d'électricité
- Consultation en vue de retenir une maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement des abords du centre aquatique
- Signature d'une convention d'occupation temporaire avec la société SNCF GARES & CONNEXIONS
- Consultation en vue de retenir une maîtrise d'œuvre dans le cadre de la mise en accessibilité de la porte de ville Saint Julien.
- Signature d'une convention avec le VSF FOOTBALL pour l'obtention d'une subvention 2<sup>e</sup> semestre 2024
- Signature d'une convention avec le VSF NATATION pour l'obtention d'une subvention 2<sup>e</sup> semestre 2024
- Vote des tarifs du restaurant scolaire
- Vote des tarifs des garderies périscolaires
- Signature d'une convention avec la ligue de l'enseignement
- Présentation du bilan du restaurant scolaire pour l'année 2023
- Signature d'une convention dans le cadre du projet d'accompagnement parental
- Consultation en vue de retenir une maîtrise d'œuvre dans le cadre de la reconstruction d'un bâtiment

- aux services techniques
- Modification du tableau des effectifs
- Signature d'un contrat d'apprentissage en communication niveau Master I et II
- Activité accessoire Charlotte CARRE, BNSSA
- Signature d'un contrat service volontaire Européen
- Validation des modalités du temps partiel
- Validation des modalités de la procédure du télétravail
- Signature d'une convention avec le Pays du Perche Fertois et fixation des tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les produits touristiques
- Décision modificative N°1 du budget ville

### **Demande de scrutin particulier :**

SO

### **Résultat des scrutins :**

SO

### **Discussions au cours de la séance :**

SO



## **INTERVENTION Didier REVEAU**

*Maire*

### **CONSEIL MUNICIPAL**

A l'ordre du jour de ce Conseil, vous sont soumis plusieurs dossiers dont plusieurs s'inscrivent dans le prolongement d'engagements prévus dans le programme de la mandature.

Je pense aux travaux dans le domaine de l'urbanisme que nous déroulons conformément au schéma d'aménagement global que nous avons retenu.

Ce soir, il s'agit de poursuivre l'amélioration des mobilités au sein de la Cité et en particulier pour l'accès au futur centre aquatique.

Cela doit se traduire par une plus grande sécurité pour la circulation des piétons et des cyclistes et par la même occasion par un embellissement de la liaison – rue L. Delibes, avenue de la République jusqu'au rond-point du Petit Mail tout en intégrant déjà la rue du Moulin à tan.

Toujours dans le domaine des mobilités et de l'accessibilité, la ville facilitera la construction d'ascenseurs pour accéder aux quais de la gare. Il s'agit là de travaux importants tant par leurs montants que par la réponse apportée à un besoin légitime d'un grand nombre d'usagers.

Après avoir défendu le maintien du guichet, ce programme est pour moi une vraie satisfaction. Je me félicite de son inscription, à nouveau, dans la liste des gares éligibles ce qui a, fortement, été possible du fait des soutiens de la Région et de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

En effet, son financement fait l'objet d'une convention entre la Région à hauteur de 50%, la CCHS et la société SNCF Gares et Connexions à hauteur de 25% chacune.

Sa réalisation nécessite une toute petite surface de 75m<sup>2</sup> qui se situe sur le domaine public propriété de la commune.

En considération de l'intérêt général d'une telle infrastructure, une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit vous est soumise.

Toujours dans le domaine de l'accessibilité mais pour l'un de nos monuments emblématiques celui de la Porte de Ville.

Ce dossier confirme notre volonté de mieux valoriser ce patrimoine historique en l'ouvrant davantage et le plus souvent possible à un public le plus large possible.

Il s'agit là de poursuivre à une échelle moins grandiose après l'église Notre-Dame des Marais la mise en valeur d'un bâtiment remarquable.

Sa place dans notre histoire justifie parfaitement ce projet d'autant que nous fêterons le millénaire de notre Cité en 2025.

Dans le domaine du sport maintenant, il s'agit d'affirmer la poursuite du partenariat instauré avec des sections sportives sous la forme d'un accompagnement financier contractualisé d'une durée de 6 années dans le cadre de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs.

Cela donne aux associations une meilleure stabilité dans leurs ressources financières et permet d'accorder – association et ville - sur des objectifs partagés.

Autre domaine avec la solidarité et les relations sociales et notamment la tarification des repas au restaurant scolaire mais aussi une convention financière pour agir et soutenir les familles dans la parentalité.

Notre volonté est, évidemment, de ne pas faire supporter aux familles la totalité des effets de la très forte inflation qui s'impose aux collectivités comme aux ménages.

C'est ainsi que le prix de revient des repas après avoir augmenté entre 2022 et 2023 de 3,88%, soit de 10,57€ à 10,98€ est prévu, d'ores et déjà à ce jour, en augmentation de 6,28% entre 2023 et 2024, soit de 69cts d'euros ce qui le portera à, au moins, 11,67€.

Afin de ne pas pénaliser les familles, la proposition qui vous est faite ce soir est de ne répercuter, selon leur coefficient, aux familles fertoises qu'une hausse limitée à 12 et 20cts d'€ par rapport aux 69cts d'€ de hausse connue à ce jour et aux non fertois n'appliquer qu'une revalorisation de seulement 35cts d'€.

De ce fait, la participation des familles fertoises par rapport au prix du repas diminuerait légèrement pour passer de 30,33% et 39,16% en 2023 à 29,56% et 38,56% en 2024 quant aux non fertois, leur participation serait quasiment stable à 47,99% contre 47,81%.

La différence entre fertois et non fertois tient évidemment au fait que ce service ne s'équilibre absolument pas et que le déficit d'exploitation est supporté par les seuls fertois.

L'incidence de cette tarification pour une famille fertoise qui inscrirait à l'année son enfant sera, selon son coefficient, de 17€28 et de 28€80 supplémentaires pour 144 repas, soit comme je l'ai déjà précisé 12 et 20cts d'€ par repas.

Pour mémoire, l'augmentation du prix de l'alimentation en 2024, connue à ce jour, est de 9,52% ainsi on ne la répercute dans aucun des cas.

Mieux on ne tient pas compte de celle liée au frais de personnel et à l'inflation sur les autres postes de charges : pour mémoire 34 agents sont mobilisés dont 16 ATSEM et personnel de cantine ainsi que 18 animateurs dont 80% sont diplômés.

Ce choix assumé contribuera à accroître le déficit de ce service mais il nous semble qu'il correspond à l'intérêt des enfants en permettant à leurs parents de continuer à les inscrire en se préoccupant le moins possible de contraintes financières ; pour mémoire ce sont 55.000 repas qui sont servis en moyenne par an.

Autre secteur celui des garderies périscolaires dont vous avez pu observer que notre politique tarifaire s'inscrit dans la même volonté d'aider les familles et au cas particulier de ne pas augmenter les tarifs en 2024 sans, évidemment, dégrader la qualité du service d'accueil des enfants.

Enfin pour ne pas prolonger mon propos liminaire, je tiens à rappeler après l'épreuve constituée par l'incendie qui a détruit l'un de nos bâtiments des services techniques notre volonté de doter les agents de moyens d'exploitation correspondants à leurs missions pour répondre aux besoins de la population.

Cela justifie la consultation que nous vous proposons de lancer pour retenir une maîtrise d'œuvre pour la reconstruction d'un bâtiment.

Secrétaire de séance

Sandra TRASSART-ROQUAIN



Monsieur le Maire

Didier REVEAU

